

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 66/2024**

**OBJET :** CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE SPORT  
PASSION 2024 - COMMUNES D'ACCUEIL DES SITES D'ACTIVITES

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre portant  
délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine organise l'édition  
2024 de son dispositif d'initiation sportive intitulé « Sport Passion », pour la période allant du 8  
juillet au 23 août, sur les sites de Montereau-sur-le-Jard, Boissise-le-Roi et Melun ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de ce dispositif, les communes de Montereau-sur-Jard, de  
Boissise-le-Roi et de Melun mettent à la disposition de l'Agglomération, leurs équipements  
municipaux, matériels, locaux et, s'il y a lieu, leur personnel, pour l'organisation et le  
fonctionnement des stages multisports, et, notamment, l'accueil de l'ensemble des stagiaires du  
dispositif Sport Passion ;

**CONSIDERANT**, à cet effet, qu'une convention de partenariat est conclue avec chaque  
commune précitée et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour fixer les  
conditions et les modalités d'organisation desdits stages multisports ;

**DÉCIDE**

**Article unique : DE SIGNER**, ou son représentant, les conventions de partenariat  
suivantes, dans le cadre du dispositif Sport Passion 2024 (projets ci-annexés), ainsi que, tous les  
documents nécessaires à l'exécution de la présente décision :

- Convention de partenariat Sport Passion 2024 entre la Commune de Boissise-le-Roi et la  
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine,
- Convention de partenariat tripartite Sport Passion 2024 entre la Commune de Montereau-  
sur-le-Jard, le Syndicat Intercommunal scolaire de Voisenon/Montereau-sur-le-Jard et la  
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine,
- Convention de partenariat Sport Passion 2024 entre la Commune de Melun et la  
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 10/06/2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication,  
devant le Tribunal administratif de Melun.*

Accusé de réception

077-247700057-20240610-56061-CC-1-1

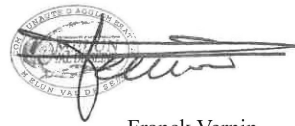
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024

Publication ou notification : 11 juin 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official seal of the Tribunal administratif de Melun is partially visible on the left, with the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written across the seal and extends to the right.

Franck Vernin